



Rembourser une dette

Par Pomal

Avec mon ex compagne on avait une dette locative de 2500e.

Sa mère a payer le solde de cette dette à notre bailleur et sa maman me demande de rembourser une partie de cette somme.

Sauf que cela a été payé sans que je le demande.

Et on me demande de virer l'argent a mon ex compagne et pas à sa mère.

Au départ je rembourais par 50e/ mois puis j'ai arrêté au bout de 4mois tant que j'avais pas le rib de sa mère.

Pendant 2ans on m'a jamais solliciter, voilà que mon ex me demande de recommencer à rembourser et me réclame 1000e

Je précise que je n'ai pas de contact avec sa mère et que je n'avais rien demandé pour la dette, je rembourais progressivement directement au bailleur.

La dette était quand on était ensemble et à été rembourser par sa mère quand'on a été séparé mais vivant sous le même toit, on vivait en concubinage avant de se séparer.

Je vous remercie d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Sans reconnaissance de dette, personne ne peut rien vous réclamer.

Par contre le bailleur peut exiger le paiement du loyer en totalité à l'un ou à l'autre puisque vous étiez en colocation et donc solidaires.

Par Pomal

Merci de votre réponse.

J'ai depuis quitté le logement.

Par ITERNITY1979

Bonsoir'

S'il y a un jugement,il est fort conseillé de reprendre les paiements directement au bailleur en lui proposant par courrier un échéancier.

Ceci dans le but d'éviter qu'un jour le montant soit saisi par un huissier sur votre compte bancaire ou votre salaire.

Bon courage

Ines

Par Henriri

Hello !

Iternity, le bailleur a déjà été payé par la mère...

A+

Par yapasdequoi

Si le bailleur a été payé, il n'y a plus de dette à son égard.
Ensuite sans reconnaissance de dette signée avec la mère, celle-ci ne peut rien réclamer.

Par Pomal

Merci pour vos réponses.
Il n'y a pas de reconnaissance de dette signée.
C'est mon ex qui veut que je rembourse ce que sa mère a payé il y a un moment le bailleur.
Le bailleur c'est de l'histoire ancienne maintenant.
Mais je pense qu'elle me réclame les sommes pour ses besoins financiers à elle personnellement et non pour que je rembourse sa mère.
D'ailleurs, les remboursements se faisaient sur le compte de mon ex et non sur le compte de sa mère.
Car je n'ai pas le rib de sa mère.
Donc cette histoire de rembourser c'est une excuse pour avoir de l'argent supplémentaire personnellement.

Par janus2

Ensuite sans reconnaissance de dette signée avec la mère, celle-ci ne peut rien réclamer.

Bonjour,
Attention cependant, si la mère était caution sur le bail, le locataire est bien obligé de lui rembourser les sommes versées, il n'y a pas besoin de reconnaissance de dette dans ce cas.
Donc à vérifier...

Par yapasdequoi

Les colocataires... peut être. Mais lequel ?